

MODALITES ET PROCEDURES POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE RECHERCHE

Les critères pour l'octroi des crédits de recherche sont les suivants :

(1) ELIGIBILITE

Peuvent postuler :

A- Tous/toutes les chercheur.e.s marocain.e.s résident.e.s au Maroc ou à l'étranger.

Afin de maintenir l'esprit du programme qui vise à soutenir la recherche scientifique sur la migration au Maroc, les équipes doivent comprendre un.e chercheur.e résidant au Maroc.

B- Tous/toutes les chercheur.e.s maghrébin.e.s (Algérie/Mauritanie/Tunisie/Lybie) dans le cadre d'études qui mettent en exergue les caractéristiques communes régionales et la dimension comparative

C- La requête peut être individuelle ou rassembler plusieurs chercheur.e.s.

(2) CHOIX DU SUJET

- Le choix du sujet doit concerner la migration des Marocains et/ou des Tunisiens, Algériens, Mauritanien avec une perspective comparative

- Le thème de recherche est libre.

Seule la pertinence du thème sera prise en considération

(3) PROCEDURES

- Dans un délai de 3 à 4 semaines après réception des propositions, le conseil scientifique MIM-AMERM se réunit et procède à l'évaluation et à la sélection des propositions qui seront acceptées.

Cette sélection sera ensuite soumise à l'approbation définitive du Conseil de la Fondation PME (Zurich)

- Les réponses définitives seront transmises immédiatement après aux chercheur.e.s
- S'il l'estime nécessaire, le CS peut demander à un.e chercheur.e de fournir des informations et précisions complémentaires avant de prendre sa décision définitive.
- Les recherches débuteront toutes en février
- Un contrat entre le-la chercheur.e qui a présenté le projet et la présidente de l'AMERM, sera signé au cours du mois de février. Il précisera les droits et obligations des deux parties
- **La durée maximale de la recherche ne pourra excéder 20 mois** à partir de la date de l'accord envoyé par courrier électronique.

La date limite est fixée à la fin du mois de septembre 2015.

Il est porté à l'attention des candidat.e.s qu'une bonne évaluation du timing est indispensable : aucun retard dans le respect des engagements de remise des travaux ne pourra être accepté.

Budget

- Les demandes de fonds à allouer ne devront pas excéder 120 000dh. Le montant du crédit demandé sera apprécié par le conseil scientifique au vu de la pertinence et de l'originalité du sujet, de l'importance du projet, de la méthodologie et du caractère multidisciplinaire de l'équipe s'il s'agit d'un travail d'équipe.
- Les chercheur.e.s doivent présenter un **plan financier détaillé** :
 - qui précise les différentes rubriques et les sommes prévues pour chaque rubrique.
 - Les chercheur.e.s sont **vivement invités à envisager un cofinancement** couvrant environ 20% à 25% de la subvention totale demandée.
 - Ils/elles devront signaler de manière claire les sources envisagées de ce cofinancement et indiquer quelles organisations et institutions seront contactées à cet effet si leur projet est accepté.

(4) CONSIGNES concernant le CONTENU DE LA PROPOSITION (Remplir le formulaire qui vous est envoyé)

* La proposition devra comprendre 10-15 pages.

* Toutes les rubriques **du formulaire de requête** du projet qui est joint devront être dûment remplies.

* La proposition doit comporter les éléments suivants :

1) au niveau du contenu scientifique

- **les objectifs** principaux de la recherche,
- **le cadre conceptuel**,
- **la problématique**
- **la revue de la littérature au Maroc et à l'étranger**,
- **la méthodologie**,
- **les sources principales et secondaires de données**,

2) au niveau pratique

- **les plans de dissémination des résultats de la recherche**
- **un chronogramme détaillé**
- **le curriculum vitae du chercheur principal et des chercheurs associés** s'il y a lieu.
- **le budget prévisionnel.**

Les propositions devront être envoyées par courrier électronique au plus tard **le 27/12/2013** à l'adresse suivante : hourialami@yahoo.fr